

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

2021

Territoire du Pays Salonais

Table des matières

1. LE TERRITOIRE	4
1.1. LES COMMUNES ET LA POPULATION	4
1.2. LES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	5
1.3. LES REGLEMENTS REGISSANT LE SERVICE.....	7
1.4. LES AGENTS ET L'ORGANISATION DU SERVICE.....	7
1.5. LE MATERIEL DE COLLECTE	8
2. BILAN DE L'ANNEE 2021	9
2.1. BILAN GLOBAL	9
2.2. BILAN QUANTITATIF	9
EVOLUTION	14
2.3. BILAN FINANCIER EN € TTC	16
2.4. BILAN DES ACTIONS	16
SALON JAUNE.....	16
BERRE JAUNE.....	16
ECO-MOBILIER	17
2° DECHETERIE DE SALON DE PROVENCE.....	17
AMELIORATION DES DECHETERIES	18
CENTRES DE TRANSFERT	18
3. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION	19
3.1. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION.....	19
3.2. ACTIONS AUTOUR DE LA PREVENTION	21
POURSUITE DE LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS.....	21
TRI ET RECYCLAGE DES TEXTILES – 807 METRES	22
4. LA COLLECTE	24
4.1. EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE.....	24
4.2. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	25
ORGANISATION GENERALE.....	26
FREQUENCES DE COLLECTE :.....	26
TONNAGES DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (EN TONNES) :.....	27
4.3. COLLECTE SELECTIVE	30
COLLECTES SELECTIVES DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIERS.....	30
COLLECTES SEPARATIVES	37

5. DEVENIR DES DECHETS	38
5.1. TRANSFERT.....	38
5.2. DECHETERIES.....	40
ORGANISATION	40
TONNAGES	40
TAUX DE VALORISATION :	42
5.3. CENTRE D'ENFOUISSEMENT	43
ASPECTS REGLEMENTAIRES	43
USAGE DU SITE.....	43
TONNAGES	44
5.4. CENTRE DE TRI.....	44
5.5. ANCIEN CENTRE DE STOCKAGE	45
6. INDICATEURS FINANCIERS	46
6.1. GENERALITES	46
FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS	46
6.2. MONTANTS ANNUELS GLOBAUX	47
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DONT PRESTATIONS DE SERVICE.....	47
6.3. PRINCIPALES RECETTES	48
PRODUIT DE TEOM.....	48
REDEVANCES ET DROITS D'ENTREE.....	48
6.4. COUTS DU SERVICE	49
7. PROJETS 2022	51
7.1. DEPLOIEMENT DU TRI SELECTIF	51
7.2. COMMUNICATION	51
7.3. PREVENTION	51
7.4. DECHETERIES.....	51
7.5. INFRASTRUCTURE	52
7.6. INFORMATION	52

1. Le territoire

1.1. Les communes et la population

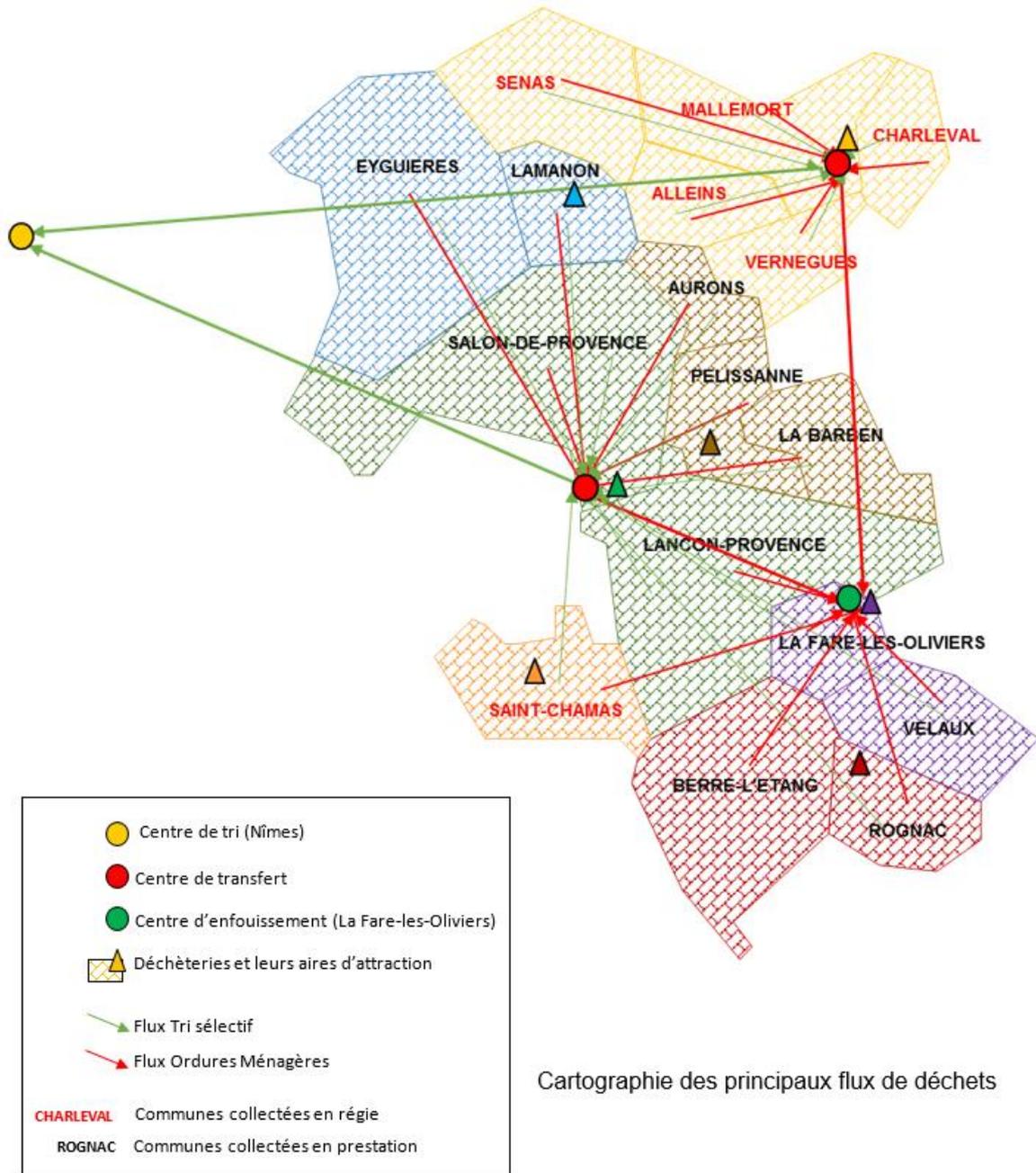
Le territoire du Pays Salonais se compose des 17 communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues.

Il s'étend de l'étang de Berre au Sud à la Durance au Nord et compte 146 688 habitants (population municipale INSEE 2018).

	Population 2021 (INSEE 2018)
Alleins	2 516
Aurons	560
Berre l'Étang	13 520
Charleval	2 684
Eyguières	6 926
La Barben	836
La Fare-les-Oliviers	8 666
Lamanon	1 989
Lançon-Provence	8 947
Mallemort	6 084
Pélissanne	10 404
Rognac	12 080
Saint Chamas	8 593
Salon-de-Provence	45 400
Sénas	6 930
Velaux	8 616
Vernègues	1 937
Total Territoire	146 688

1.2. Les différents flux de déchets

La carte ci-dessous présente les flux principaux de déchets sur le territoire. Les deux centres de transfert des déchets permettent de massifier les flux pour diminuer le nombre de camions sur les routes (meilleurs bilans environnemental et économique).



Cartographie des principaux flux de déchets

Les déchets collectés en déchèteries sont orientés dans les filières locales décrites dans le tableau suivant :

	<p>Déchets Verts Valorisation organique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Plateforme de compostage de Sede à Tarascon (13) – Biotechna à Ensues-la-Redonne (13) – Eco compost à Ventabren (13) – Valsud à Fuveau (13) – Dalorec à Rognac (13) – GRP à Eguilles (13)
	<p>Ferrailles Valorisation matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Profermet à Rognac (13), GDE à Marseille (13) – MB Recyclage à Vitrolles (13)
	<p>Cartons Valorisation matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Centre de tri SILIM Environnement à Marignane (13) – Dalorec à Rognac (13)
	<p>Bois Valorisation matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Dalorec à Rognac (13), Valecobois à Vitrolles (13) – Valsud à Fuveau (13) – GRP à Eguilles (13)
	<p>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)</p>	<p>Triade à Rousset (13), Derichebourg à Marignane (13)</p>
	<p>Encombrants non valorisables Enfouissement</p>	<p>CSDND SMA Vautubière à La Fare-les-Oliviers (13)</p>
	<p>Déchets Diffus Spécifique Régénération, Incinération</p>	<ul style="list-style-type: none"> – SOLAMAT via SPUR à Rognac (13) – VALORTEC à Rognac (13)

	<p>Gravats</p> <p>Aménagement paysager, concassage, comblement de carrière</p>	<p>– Ortec Générale de Dépollution à Lançon-Provence (13)</p> <p>– Durance Granulats à Charleval (13)</p>
	<p>Déchets d'éléments d'ameublement</p> <p>Valorisation matière et énergétique</p>	<p>Eco-Mobilier : Centre de tri Provence Valorisations à Istres (13)</p> <p>Dalorec à Rognac (13) / Centre de tri SMAP à Vitrolles (13)</p>
	<p>Pneumatiques</p> <p>Valorisation énergétique ou matières</p>	<p>Collecteur agréé France Recyclage Pneumatiques</p> <p>→ SEVIA (84)</p>
	<p>Huiles minérales</p> <p>Régénération (3 litres d'huile usagée pour 1 litre d'huile régénérée)</p>	<p>Récupérateurs agréés : SRRHU (13), VALORTEC (13)</p>
	<p>Batteries et piles</p> <p>Valorisation matière</p>	<p>SRI à Marignane (13), COREPILE</p>

1.3. Les règlements régissant le service

Le règlement sur la gestion des déchets ménagers et assimilés a été voté en séance du 21 janvier 2006. Il fixe les règles de collecte des ordures ménagères, liste les déchets recyclables ainsi que les modalités d'accès en déchèteries.

Un nouveau règlement interne des déchèteries a été voté le 8 novembre 2021, notamment pour modifier les horaires d'ouverture. Il remplace les modalités précédentes d'accès.

1.4. Les agents et l'organisation du service

Le service Gestion des Déchets se compose de 57 personnes réparties selon la liste ci-dessous :

- 1 directeur

- 3 responsables de division
- 5 techniciens ou adjoints techniques
- 6 assistantes administratives
- 2 agents dédiés à la sensibilisation et à la communication
- 1 ambassadeur du tri
- 35 agents dédiés à la collecte en régie dont
 - 1 responsable
 - 2 assistants
 - 1 mécanicien.

1.5. Le matériel de collecte

Le service Gestion des Déchets est équipé de 11 bennes à ordures ménagères, un véhicule léger à plateau et 7 véhicules légers.

Véhicules de collecte (BOM + Plateau)	Véhicules exploitation	Total
12	7	19

2. Bilan de l'année 2021

2.1. Bilan Global

Déchets	Tonnages
Ordures Ménagères	49 441
Collecte sélective (emballages, papiers et verre)	9 238
Déchèteries	64 422
dont Encombrants en porte à porte	1 109
Total déchets managers et assimilés	123 680

2.2. Bilan quantitatif

Le tableau ci-dessous présente les tonnages produits par les habitants du Territoire du Pays Salonais, il ne comptabilise pas la part des apports en déchèterie de La Fare les Oliviers émanant des habitants de Coudoux.

Les déchets encombrants collectés en porte à porte sont donnés à titre indicatif, car déjà comptabilisés dans les tonnages pris en charge via les déchèteries.

Tonnages	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX								DE CHETS PRO	DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES LE TOTAL INCLUT LES TONNAGES AFFECTES A COUDOUX VIA LA DECHETERIE DE LA FARE LES OLIVIERS										TOTAL 2021	
	Ordures ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les ST	Déchets d'ameublement des ST	Déchets verts des ST	Gravats ST	Bois des ST	Ferrailles des ST	Cartons des ST	Pneus des Services Techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (Papiers + emballages.)	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus		DEA
ALLEINS	885		0	0	57	0	0	0	2	0		105	98	12	26	12	445	40	31	141	13	256	9	628	2	2	51	2 815
AURONS	220	4	0	0	60	0	0	0	0	0		13	22	4	10	7	94	10	7	39	5	57	2	165	0	0	10	726
BERRE L'ETANG	5 318		624	68	351	0	165	92	37	10		256	168	41	77	21	1 023	192	82	705	82	1 097	29	2 736	9	21	142	13 345
CHARLEVAL	944		12	0	0	0	0	0	0	0		113	75	11	24	6	475	42	33	151	14	273	10	670	2	2	55	2 912
EYGUIERES	2 266	79	83	0	1 455	0	26	2	7	0		172	158	39	37	14	401	91	71	287	54	546	21	1 325	3	5	114	7 175
LA BARBEN	278	2	0	0	18	0	0	0	0	0		46	27	2	9	4	141	15	10	59	8	85	2	247	0	0	15	965
LA FARE-LES-OLIVIERS	2 551	52	114	0	13	0	0	0	6	12		325	207	28	46	46	823	128	47	327	71	505	19	1 235	5	2	133	6 644
LAMANON	560	5	23	0	11	0	0	0	0	0		93	75	13	9	14	115	26	20	82	15	157	6	381	1	2	33	1 635
LANCON PROVENCE	2 976	55	11	0	139	98	15	0	2	1		353	216	30	50	31	676	87	44	288	57	404	12	1 337	2	2	147	6 977
MALLEMORT	2 140		109	0	24	0	0	3	3	1		251	238	24	94	42	1 077	96	75	342	32	618	22	1 519	4	5	124	6 845
PELISSANNE	3 034	82	173	0	74	0	0	0	0	0		368	277	37	76	56	1 749	185	128	731	98	1 063	31	3 068	3	3	187	11 340

ROGNAC	4 258	126	294	15	275	36	45	31	12	3		403	231	35	64	40	914	171	73	630	73	981	26	2 445	8	19	127	11 206
SAINTE-CHAMAS	2 358	10	46	4	130	105	0	0	0	0		200	196	37	54	31	1 278	148	94	359	77	587	24	1 577	11	7	158	7 483
SALON-DE-PROVENCE	16 597	617	576	0	174	2	23	27	19	12	388	1 269	751	137	242	64	3 428	440	223	1 460	291	2 050	59	6 782	9	11	746	35 780
SENAS	1 535		203	0	295	209	91	34	17	0		99	161	36	49	14	401	91	71	287	54	546	21	1 326	3	5	114	5 660
VELAUX	2 839	78	199	0	217	0	18	0	2	0		424	278	25	40	33	818	127	47	325	71	502	19	1 228	5	2	132	7 351
VERNEGUES	681		0	0	4	0	0	0	0	0		77	57	3	13	4	343	31	24	109	10	197	7	484	1	2	39	2 086
TOTAL 2021	49 441	1 109	2 466	88	3 297	450	382	188	106	38	388	4 567	3 236	516	919	438	14 200	1 917	1 081	6 321	1 026	9 923	319	27 153	68	88	2 326	130 943
<i>TOTAL* Incluant Coudoux</i>	49 441	1 109	2 466	88	3 297	450	382	188	106	38	388	4 567	3 236	516	919	438	14 552	1 972	1 102	6 461	1 057	10 139	327	27 682	70	88	2 383	132 354

Les habitants du territoire ont généré 130 943 tonnes de déchets soit 8,3% de plus qu'en 2020. La représentativité de cette donnée est à relativiser compte tenu du confinement de 2020.

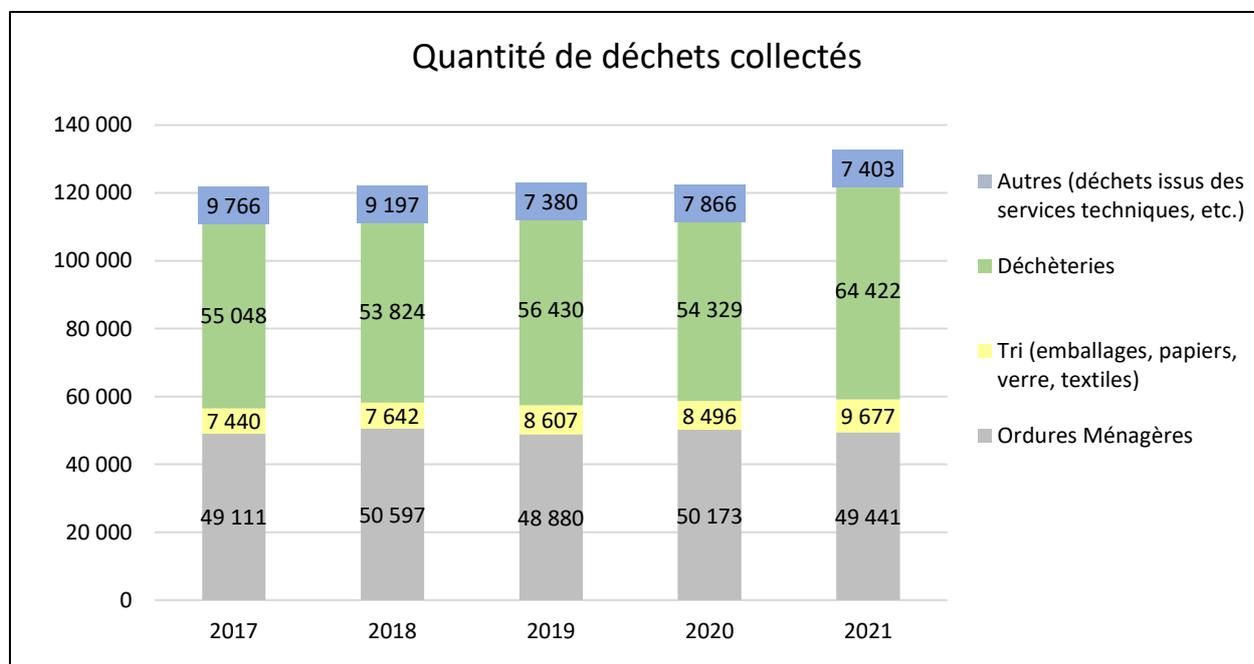
Les ordures ménagères représentent 49 441 tonnes.

Le déploiement de la collecte sélective en porte à porte s'est poursuivi et, combiné au travail de maillage des points d'apport volontaire et de sensibilisation, a permis de collecter et traiter 9 677 tonnes de déchets recyclables (emballages, papiers, verre et textiles).

Kg/an/hab	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE									DE CHETS PRO	DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES LE TOTAL INCLUT LES TONNAGES AFFECTES A COUDOUX VIA LA DECHETERIE DE LA FARE LES OLIVIERS											TOTAL 2021
	Ordures ménagères	Ordures ménagères	Encombrants et Balayures pris en charge par les ST	Déchets d'ameublement des ST	Déchets verts des ST	Gravats ST	Bois des ST	Ferrailles des ST	Cartons des ST	Pneus des Services Techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants		CS en PAP (Papiers + emballages.)	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	DEA	
ALLEINS	352	0	0	0	23	0	0	0	1	0	0	42	39	5	10	4,6	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 119	
AURONS	392	7	0	0	107	0	0	0	0	0	0	24	40	7	17	11,9	168	18	12	70	9	102	3	295	0	0	18	1 296	
BERRE L'ETANG	393	0	46	5	26	0	12	7	3	1	0	19	12	3	6	1,5	76	14	6	52	6	81	2	202	1	2	10	987	
CHARLEVAL	352	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	42	28	4	9	2,1	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 085	
EYGUIERES	327	11	12	0	210	0	4	0	1	0	0	25	23	6	5	2,1	58	13	10	41	8	79	3	191	0	1	16	1 036	
LA BARBEN	332	2	0	0	21	0	0	0	0	0	0	55	32	2	11	4,6	168	18	12	70	9	102	3	295	0	0	18	1 154	
LA FARE-LES-OLIVIERS	294	6	13	0	1	0	0	0	1	1	0	37	24	3	5	5,3	95	15	5	38	8	58	2	143	1	0	15	767	
LAMANON	282	2	12	0	5	0	0	0	0	0	0	47	38	6	4	6,9	58	13	10	41	8	79	3	191	0	1	16	822	
LANCON PROVENCE	333	6	1	0	16	11	2	0	0	0	0	39	24	3	6	3,5	76	10	5	32	6	45	1	149	0	0	16	780	
MALLEMORT	352	0	18	0	4	0	0	1	0	0	0	41	39	4	15	7,0	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 125	
PELISSANNE	292	8	17	0	7	0	0	0	0	0	0	35	27	4	7	5,3	168	18	12	70	9	102	3	295	0	0	18	1 090	

ROGNAC	352	10	24	1	23	3	4	3	1	0	0	33	19	3	5	3,3	76	14	6	52	6	81	2	202	1	2	10	928
SAINT CHAMAS	274	1	5	0	15	12	0	0	0	0	0	23	23	4	6	3,6	149	17	11	42	9	68	3	184	1	1	18	871
SALON-DE-PROVENCE	366	14	13	0	4	0	1	1	0	0	9	28	17	3	5	1,4	76	10	5	32	6	45	1	149	0	0	16	788
SENAS	221	0	29	0	43	30	13	5	2	0	0	14	23	5	7	2,0	58	13	10	41	8	79	3	191	0	1	16	817
VELAUX	330	9	23	0	25	0	2	0	0	0	0	49	32	3	5	3,9	95	15	5	38	8	58	2	143	1	0	15	853
VERNEGUES	352	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	40	29	2	7	2,2	177	16	12	56	5	102	4	250	1	1	20	1 077
TOTAL 2021	337	8	17	1	22	3	3	1	1	0	3	31	22	4	6	3	97	13	7	43	7	68	2	185	0	1	16	893

Le graphique ci-dessous résume les informations précédentes et les compare sur 5 ans. Les dispositions prises pendant la période de confinement de mi-mars à mi-avril 2020 ont conduit à suspendre temporairement la collecte sélective en porte à porte et à fermer l'ensemble des déchèteries. Cela explique les valeurs relativement basses de ces flux sur l'année 2020 et l'importance du rebond sur 2021.



Evolution

Le tableau ci-dessous montre les évolutions en % de tonnages collectés en 1 an et en 5 ans.

Evolutions	OM	TRI	DECHETERIES	AUTRES
2020-2021	-1,46%	13,90%	18,58%	-5,89%
2017-2021	0,67%	30,06%	17,03%	-24,20%

En 2021, la production d'ordures ménagères (OM) diminue légèrement (730 tonnes d'ordures ménagères de moins qu'en 2020).

La collecte du tri (emballages, papiers, verre et textiles) est repartie à la hausse notamment sur les flux emballages, verre et textiles.

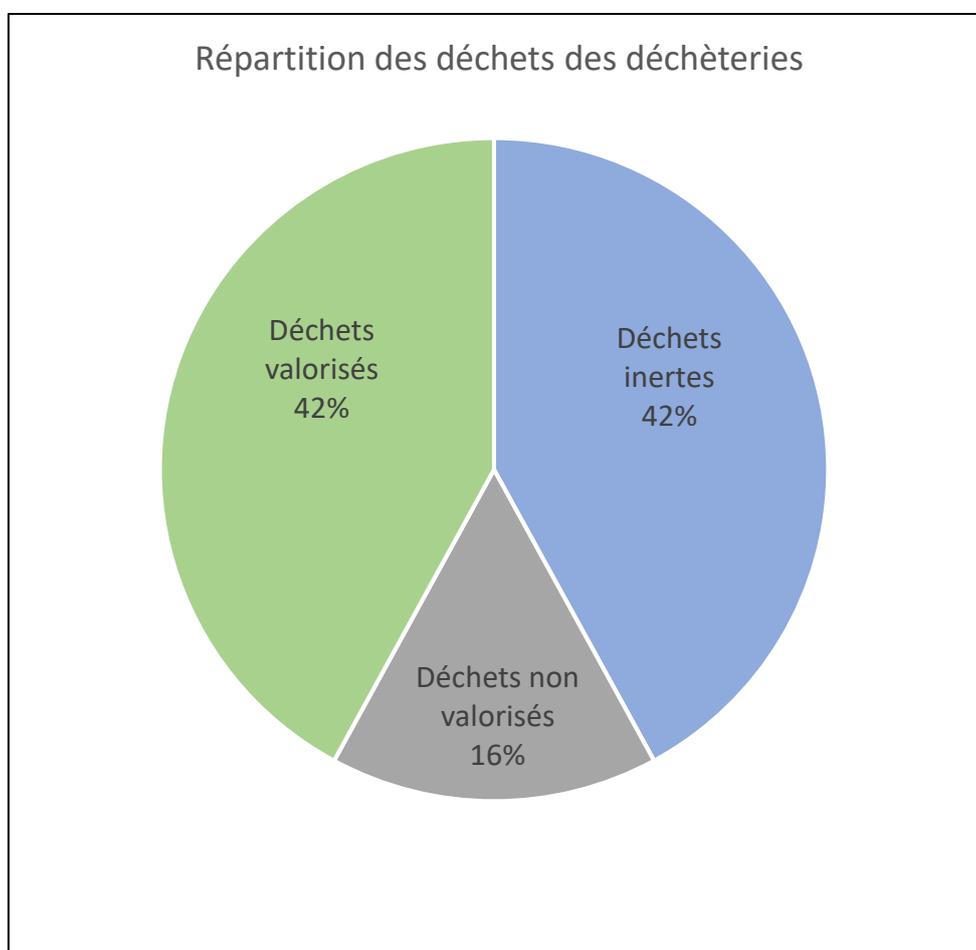
La quantité de déchets « autres » dépend de l'activité des services techniques municipaux d'une année sur l'autre et peut donc fluctuer très fortement.

Le taux de valorisation

Le taux de valorisation est le rapport entre les déchets qui sont valorisés (ceux qui ont une seconde vie) de ceux qui ne le sont pas.

Le graphique ci-dessous illustre le taux de valorisation en déchèteries. Il apparaît que la quantité de déchets valorisables est plus importante que la quantité de non valorisables.

La totalité des déchets inertes collectés sur le territoire est valorisée (matériaux recyclés ou remblaiement de carrières), ce qui porte à 84,1% le taux de valorisation sur les 7 déchèteries du territoire.



Il est cependant intéressant de calculer le taux de valorisation hors gravats. En effet, les gravats étant très denses, la prise en compte des gravats dans le calcul du taux de valorisation « écrase » les autres matériaux et ne permet pas de connaître la réelle marge de progression de chaque déchèterie. Le taux de valorisation hors gravats des déchèteries s'élève à 72,6%.

2.3. Bilan financier en € TTC

	€ TTC	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
	TONNAGE	49 442	3 236	6 002	64 422	7 847	130 949
	POPULATION	146 688	146 688	146 688	146 688	146 688	146 688
	COÛT COMPLET €/hab	73,88	1,43	23,62	33,31	9,32	141,56
	COÛT COMPLET €/tonne	219,18	65,02	577,22	75,85	174,23	158,57
	COÛT AIDE €/ hab	64,12	0,29	14,40	28,53	8,43	115,76
	COÛT AIDE €/ tonne	190,23	13,11	351,92	64,97	157,53	129,68

2.4. Bilan des actions

Salon Jaune

Depuis le début de l'année 2021, 100 % des salonais ont accès au tri en proximité. En porte à porte à ou en point collectif, Tous les salonais ont une solution pour trier tous leurs emballages (et leurs papiers). Environ 800 nouveaux foyers ont été dotés de bacs individuels pour le tri en porte à porte, et 250 points de collecte collectifs ont été dotés de bacs jaunes, au centre-ville, à proximité des immeubles et des entreprises. Résultat de cette nouvelle collecte : + 10 tonnes d'emballages par semaine et + 74 % sur la collecte en porte-à-porte de 2019 à 2021.



Affiche de campagne Salon Jaune

Berre Jaune

La même campagne s'est poursuivie à Berre l'Etang où près de 2 500 foyers ont pu être équipés de bacs de tri. Notons aussi que bon nombre de points collectifs ont été équipés.

Ainsi, + 374 % sur la collecte en porte-à-porte de 2019 à 2021. Une vraie dynamique de tri a pu voir le jour à Berre l'Etang.



Dotation de bacs individuels à Berre l'Etang

Eco-mobilier

La filière Eco-mobilier a pu être déployée sur l'ensemble des déchèteries du territoire du Pays Salonais pour extraire des encombrants : des canapés, des matelas, des meubles en plastique ou aux matériaux composites, ne trouvant pas leur place dans une filière dédiée et enfin permettre leur recyclage ou valorisation.



Contenu benne mobilier déchèterie

2° déchèterie de Salon de Provence

La 1ère pierre de la déchèterie de Salon II a été posée lors d'une inauguration avec les élus, démontrant que le chantier. Cet équipement est attendu pour septembre 2022 et se veut innovant et performant.



Pose de la 1ère pierre le 09/09/2021

Amélioration des déchèteries

La pose de filets anti-envols sur les déchèteries de Salon-de-Provence et Lamanon permet dorénavant une meilleure sécurisation du site pour éviter des pollutions de l'environnement.



Filet anti-envol déchèterie de Lamanon

Centres de transfert

Les travaux de construction des nouveaux locaux administratifs et sanitaires du Centre de Transfert « Les Milanis » situés à Salon-de-Provence, initiés au mois d'octobre 2019 et prévus pour une durée initiale du chantier de 11 mois (hors période COVID-19) ont été poursuivis.

3. Actions de sensibilisation et de prévention

3.1. Actions de sensibilisation et de communication

En 2021, l'opération « **Salon Jaune** » a permis d'équiper le reste de la population non desservie à Salon en bacs de tri porte-à-porte, individuels ou collectifs (plus de 1 000 foyers). Comptons également près de 2 500 foyers à Berre l'Etang dans le cadre de « **Berre Jaune** ».

A ces dotations de bacs et distribution de mémo-tri s'ajoutent les actions des ambassadeurs du tri sur le terrain pour que ces bacs soient utilisés... et correctement utilisés. Les ambassadeurs du tri Interviennent en habitat collectif, au cours de forums des associations ou éco-citoyens, dans les écoles, etc.)

Soulignons l'importance des « publics relais » (CIQ, bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, associations, personnels communaux...) qui se mobilisent toujours en partenariat avec le territoire du Pays Salonais pour aller dans ce sens.

Par téléphone également, l'équipe du service gestion des déchets reste à l'écoute de tous les administrés en demande de précisions et soucieux de « bien faire ».

687 personnes résidant en immeubles ont pu être sensibilisées par les ambassadeurs du tri.

Des interventions ont eu lieu en déchèteries pour rappeler qu'en déchèterie aussi, la qualité du tri est essentielle et pour mieux faire connaître la benne « Mobilier ».



Forum éco-citoyen Charleval

Nos **programmes pédagogiques** pour les enseignants et animateurs ont été mis en ligne durant 4 mois. Cette publication a eu pour effet de remplir en une semaine l'emploi du temps des intervenants du service gestion des déchets pour toute l'année scolaire !

<ul style="list-style-type: none"> - J'agis je réduis - Stop au gaspillage alimentaire - Approche du lombricompostage - Les p'tites bêtes du compost 	<ul style="list-style-type: none"> - J'agis, je trie - Trions et recyclons nos papiers - Le recyclage des D3E* - Trier son verre, c'est soutenir la Ligue contre le cancer - Relevons le défi piles <p>*Déchets d'équipements électriques ou électroniques</p>
--	---



Animation tri du verre soutien La Ligue contre le cancer - Ecole Lamartine Rognac CE1/CE2

Le défi piles, action en partenariat avec Corepile a touché 8 classes d'une école, les familles, le personnel de la structure et permis la collecte de 191 kg de piles (185 + 6 par les cantinières).



Interventions écoles		
Nombre d'interventions en écoles ambassadeurs du tri	Nombre d'élèves pris en compte par le biais du marché public avec la CPIE :	Nombre total d'élèves sensibilisés.
2 273	1 085	3 358

3.2. Actions autour de la prévention

Poursuite de la distribution de composteurs individuels

La campagne d'inscription lancée fin 2019 pour la récupération d'un composteur, une formation et la remise du guide du compostage de jardin contre un chèque de 10 euros ayant eu un trop grand succès, l'année 2021 a été réservée pour écouler la liste d'attente des personnes dont le dossier était bouclé.



Remise de composteurs et formation à La Fare

Ceci a bien été expliqué aux nouveaux candidats, en attente d'un composteur pour les mois à venir et prêts à adopter des pratiques plus écologiques de gestion de leurs déchets de cuisine et de jardin.

Dans le cadre de cette action 1 029 composteurs ont été distribués et 1 441 personnes ont pu être sensibilisées, en 3 temps, 3 campagnes.

332 enfants ont aussi pu profiter d'interventions sur le compostage, pour certains, à l'appui d'un composteur déjà installé à l'école.



Ecole Moulin de Laure - Lançon-Provence

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire 810 élèves ont pu être éveillés à des nouveaux comportements.

Tri et recyclage des textiles – 807 mètres

Au quartier des Canourgues à Salon de Provence, après relooking, plus d'un kilomètre linéaire de **linge blanc de récupération** a été exposé sur les étendoirs ! Pour ce faire, le service gestion des déchets s'est associé à une artiste-urbaniste (Hélène Sanier) porteuse du projet, au service de la politique de la ville de la Métropole, à l'association Mosaik'Art de Salon.

Cette grande quantité de linge a été collectée auprès de Provence-TLC à Vitrolles, des habitants du quartier et du personnel de la Métropole.

Le linge blanc a été teinté ou décoré avec des teintures végétales dans le cadre d'ateliers de sérigraphie animés par deux artistes, sur le thème de « la ville qui se végétalise », puis étendu lors d'un événement festif.

Une colonne de tri des textiles a été installée pour l'occasion ainsi qu'un stand ciblant principalement l'information autour du **tri et du recyclage des textiles**.

A la fin de la manifestation, chaque habitant a pu se servir gratuitement de draps, nappes, ou vêtements. Les retombées sur le quartier de cette action, valorisée par la ville de Salon ont, d'après les échos, été « énormes ».



Photos Patrick Urvoy.



Au total, tout en s'adaptant à la pandémie de Covid-19 et avec le respect des gestes barrière, près de 8 000 personnes ont été touchées par les actions de sensibilisation en 2021.

4. La collecte

4.1. Equipements de pré-collecte

- [Bacs](#)

Le parc de bacs présents sur le territoire est décrit dans le tableau suivant.

Les bacs individuels sont des bacs mis à disposition d'un ménage pour son usage personnel. Les bacs individuels ne doivent en aucun cas rester dans la rue en permanence. Ils doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Les bacs collectifs sont des bacs de volume supérieur (660 à 1100 litres) mis en place pour l'usage d'un groupe de personnes. Ces bacs sont nettoyés et désinfectés 3 fois par an par un prestataire de service.

Bacs individuels			Bacs collectifs		
OM	CS	Total	OM	CS	Total
79 965	40 261	120 226	9 205	15 528	24 733

- [Colonnes d'apport volontaire](#)

Emballages (hors verre)	Papiers	VERRE	TOTAL
316	247	342	905

Un point d'apport volontaire « type » est composé de 3 colonnes :

- ✓ une colonne pour le tri du verre
- ✓ une colonne pour le tri du papier
- ✓ une colonne pour le tri de tous les emballages (briques alimentaires, emballages en carton, en plastique, en métal).

- [Dispositifs enterrés](#)

Les dispositifs enterrés mis en place sur le territoire sont à la charge des communes pour ce qui concerne les travaux de mise en place et la maintenance. Le Service Gestion des

Déchets du Territoire du Pays Salonais prend en charge la collecte de ces points, dans les mêmes conditions techniques que les contenants classiques pour chaque flux.

Pour les ordures ménagères et le bi-flux, il s'agit de bacs roulants collectés en benne à ordures ménagères mis en place dans des « ascenseurs à bacs ».

Pour les emballages, les papiers et le verre, ce sont des colonnes d'apport volontaire, collectées en camion grue.

Ordures ménagères	Emballages	Papiers	VERRE	TOTAL
44	12	11	12	76

Au global, le ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire est de :

	Nombre	Habitants/colonnes
Colonnes Emballages	328	447
Colonnes Papiers	258	569
Colonnes Verre	354	414

Pour le type de milieu auquel appartient le territoire, la couverture conseillée est d'une colonne pour 500 habitants. Bien que légèrement inférieure pour le papier, on peut considérer que la couverture est suffisante puisqu'une grande partie de la population est équipée de bacs jaunes.

4.2. Collecte des ordures ménagères

Organisation générale

- Les habitants des communes de Salon-de-Provence, La Barben, Lamanon, Aurons, Péliganne et Eyguières sont collectés par l'entreprise de prestation de service COVED.
- Les habitants des communes de La Fare-les-Oliviers, Rognac, Saint Chamas, Berre l'Etang, Lançon-Provence, Velaux sont collectés par l'entreprise de prestation de service SILIM.
- Les habitants des communes d'Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Vernègues et Saint Chamas sont collectés en régie.
- La population desservie par chaque mode de collecte est indiquée dans le tableau suivant.

Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un prestataire de service
28 744	117 944 dont 66 115 COVED dont 51 829 SILIM

Fréquences de collecte :

Les fréquences de collecte sont décrites dans le tableau suivant.

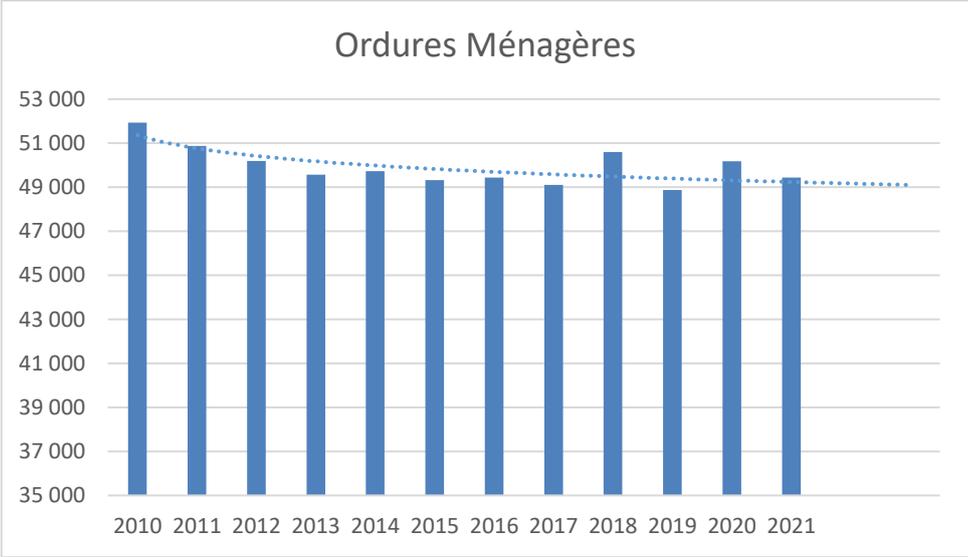
A noter que la grande majorité des habitants est collectée 2 fois par semaine pour les ordures ménagères. Les centres-villes sont quant à eux, dans la majorité des cas, collectés plus souvent, jusqu'à 6 fois par semaine.

Communes	Fréquence de collecte
Alleins	C3 à C2+1
Aurons	C2+1
Berre l'Etang	C2 à C6

Communes	Fréquence de collecte
Charleval	C2+1 à C3
Eyguières	C2+1 à C6
La Barben	C2+1
La Fare-les-Oliviers	C2 à C6
Lamanon	C2+1
Lançon Provence	C2+1 à C3
Mallemort	C2+1 à C3
Pélissanne	C2+1 à C6
Rognac	C2+1 à C6
Salon-de-Provence	C2+1 à C14
Sénas	C2+1 à C4
Saint Chamas	C2+1 à C5
Velaux	C2+1 à C6
Vernègues	C2+1

Tonnages des ordures ménagères collectées (en tonnes) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
51 930	50 869	50 191	49 571	49 736	49 328	49 433	49 111	50 597	48 880	50 173	49 441
	-2,0%	-1,3%	-1,2%	0,3%	-0,8%	0,2%	-0,7%	3,0%	-3,4%	2,6%	-1,5%



	Population totale	Tonnage OM	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	49 441	337,1
Alleins	2 516	885	351,8
Aurons	560	220	392,1
Berre l'Etang	13 520	5 318	393,4
Charleval	2 684	944	351,8
Eyguières	6 926	2 266	327,2
La Barben	836	278	332,3
La Fare-les-Oliviers	8 666	2 551	294,4
Lamanon	1 989	560	281,6
Laçon-Provence	8 947	2 976	332,6
Mallemort	6 084	2 140	351,8
Péliganne	10 404	3 034	291,6
Rognac	12 080	4 258	352,5
Saint Chamas	8 593	2 358	274,4
Salon-de-Provence	45 400	16 597	365,6
Sénas	6 930	1 535	221,5
Velaux	8 616	2 839	329,5
Vernègues	1 937	681	351,8

4.3. Collecte sélective

Collectes sélectives des emballages, verre et papiers

- Organisation générale :

Les modes de collecte des emballages et papiers en bacs jaunes sont les mêmes que pour les ordures ménagères résiduelles.

Depuis 2020, la collecte sélective en porte à porte sur l'habitat pavillonnaire concerne 17 communes :

- Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Saint-Chamas et Vernègues où cette collecte sélective en porte à porte est assurée par la régie
- Aurons, La Barben, Eyguières, Pélissanne, Salon-de-Provence, Lamanon, où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise COVED.
- Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Lançon-Provence et Velaux où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise SILIM Environnement.

Les colonnes d'apport volontaire sont collectées en prestation de service. La société Paprec Méditerranée collecte les emballages et confie la collecte du verre et des papiers à l'entreprise VIAL S.A.S.

- Fréquences de collecte :

Les bacs jaunes destinés à la collecte sélective sont collectés une fois par semaine, les lundis, mercredis ou jeudis sur l'ensemble du territoire.

Les emballages en points d'apport volontaire sont collectés de une à deux fois par semaine en fonction des secteurs.

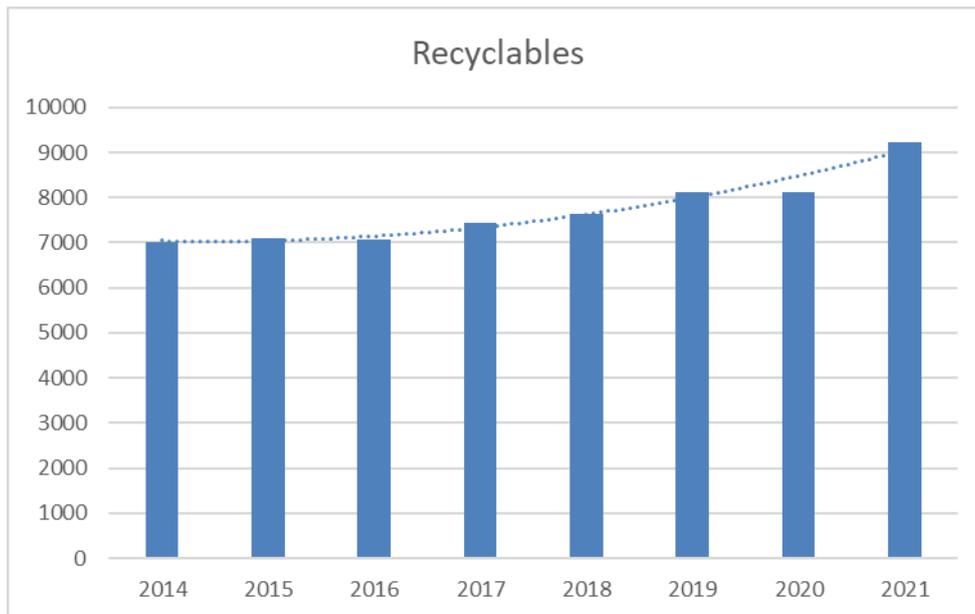
En période estivale, cette collecte peut être renforcée pour pallier le surplus de production.

Le verre est collecté une à deux fois par mois, en fonction des secteurs et des rendements par colonne. Les papiers sont collectés mensuellement. En été, certains secteurs à fort potentiel touristique nécessitent des renforts de tournée notamment sur le verre.

- Tonnages des déchets recyclables collectés (en tonnes) :

Les tonnages ci-dessous n'intègrent pas les quantités de déchets « textiles ».

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recyclables	7004	7098	7067	7440	7 642	8129	8 110	9 239
Evolution		1,3%	-0,4%	5,3%	2,7%	6,4%	-0,2%	13,9%

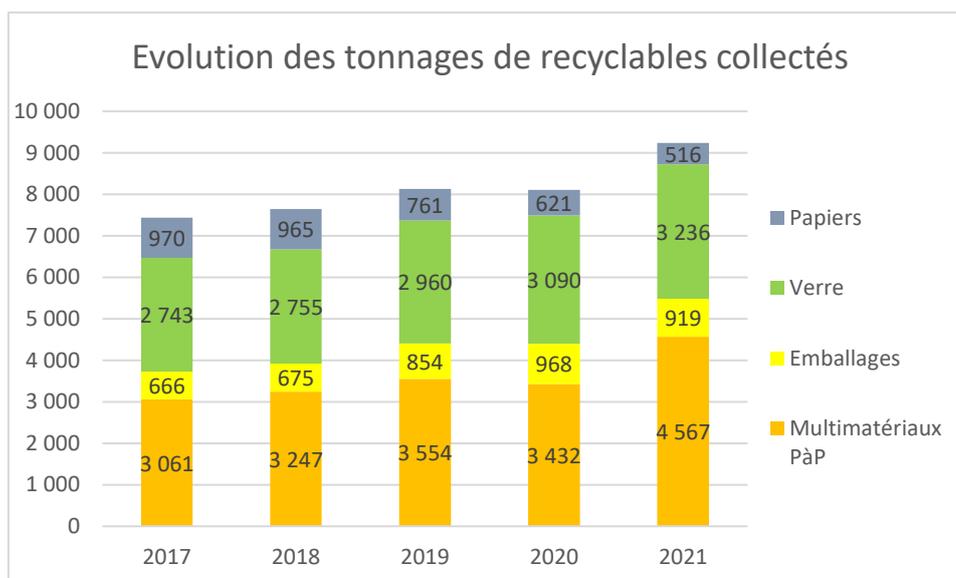


MULTIMATERIAUX EN BACS			
	Population	Tonnages PàP	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	4 567	31,1
Alleins	2 516	105	41,7
Aurons	560	13	23,5
Berre l'Etang	13 520	256	19,0
Charleval	2 684	113	42,0
Eyguières	6 926	172	24,9
La Barben	836	46	55,0
La Fare-les-Oliviers	8 666	325	37,5
Lamanon	1 989	93	46,8
Lançon-Provence	8 947	353	39,4
Mallemort	6 084	251	41,3
Pélissanne	10 404	368	35,4
Rognac	12 080	403	33,3
Saint Chamas	8 593	200	23,3
Salon-de-Provence	45 400	1 269	28,0
Sénas	6 930	99	14,3
Velaux	8 616	424	49,2
Vernègues	1 937	77	39,7

EMBALLAGES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	919	6,3
Alleins	2 516	26	10,3
Aurons	560	10	17,1
Berre l'Etang	13 520	77	5,7
Charleval	2 684	24	9,1
Eyguières	6 926	37	5,4
La Barben	836	9	10,6
La Fare-les-Oliviers	8 666	46	5,3
Lamanon	1 989	9	4,4
Lançon-Provence	8 947	50	5,6
Mallemort	6 084	94	15,4
Pélissanne	10 404	76	7,3
Rognac	12 080	64	5,3
Saint Chamas	8 593	54	6,3
Salon-de-Provence	45 400	242	5,3
Sénas	6 930	49	7,1
Velaux	8 616	40	4,6
Vernègues	1 937	13	6,6

VERRE			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	3 236	22,1
Alleins	2 516	98	38,9
Aurons	560	22	40,0
Berre l'Etang	13 520	168	12,4
Charleval	2 684	75	28,1
Eyguières	6 926	158	22,7
La Barben	836	27	32,1
La Fare-les-Oliviers	8 666	207	23,9
Lamanon	1 989	75	37,8
Lançon-Provence	8 947	216	24,2
Mallemort	6 084	238	39,2
Pélissanne	10 404	277	26,7
Rognac	12 080	231	19,1
Saint Chamas	8 593	196	22,8
Salon-de-Provence	45 400	751	16,5
Sénas	6 930	161	23,2
Velaux	8 616	278	32,3
Vernègues	1 937	57	29,5

PAPIERS			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 688	516	3,5
Alleins	2 516	12	4,8
Aurons	560	4	7,3
Berre l'Etang	13 520	41	3,0
Charleval	2 684	11	4,0
Eyguières	6 926	39	5,6
La Barben	836	2	2,1
La Fare-les-Oliviers	8 666	28	3,3
Lamanon	1 989	13	6,4
Lançon-Provence	8 947	30	3,4
Mallemort	6 084	24	4,0
Pélissanne	10 404	37	3,6
Rognac	12 080	35	2,9
Saint Chamas	8 593	37	4,4
Salon-de-Provence	45 400	137	3,0
Sénas	6 930	36	5,2
Velaux	8 616	25	2,8
Vernègues	1 937	3	1,7



Sur 2021, les tonnages de verre et d’emballages ont repris leur progression. Seul les papiers sont à la baisse ce qui correspond au comportement observé à l’échelle nationale.

Au global tout dispositifs confondus c’est la première fois que le territoire franchit la barre des 9 000 tonnes de recyclables

- [Tonnages collecte sélective des recyclables – performances](#)

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par commune et par flux.

Dans la colonne kg/an/hab., les tonnages d’emballages et de papiers comprennent les tonnages collectés en apport volontaire et en bacs (au prorata des tonnages de papiers et d’emballages contenus dans les bacs et calculés par échantillonnage tout au long de l’année.)

	en tonnes				en kg/an/hab.		
	PàP multi-matériaux	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Verre	Papiers	Emballages
Alleins	105	98	12	26	39	18	38
Aurons	13	22	4	10	40	15	33
Berre l’Etang	256	168	41	77	12	9	18
Charleval	113	75	11	24	28	18	37
Eyguières	172	158	39	37	23	14	22

	en tonnes				en kg/an/hab.		
	PàP multi-matériaux	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Verre	Papiers	Emballages
La Barben	46	27	2	9	32	20	48
La Fare-les-Oliviers	325	207	28	46	24	16	31
Lamanon	93	75	13	9	38	22	36
Lançon-Provence	353	216	30	50	24	16	32
Mallemort	251	238	24	94	39	18	43
Pélissanne	368	277	37	76	27	15	31
Rognac	403	231	35	64	19	14	28
Saint Chamas	200	196	37	54	23	12	22
Salon-de-Provence	1269	751	137	242	17	12	24
Sénas	99	161	36	49	23	10	17
Velaux	424	278	25	40	32	19	38
Vernègues	77	57	3	13	29	15	33
TOTAL	4 567	3 236	516	919	22	14	27
Moyennes nationales (source Citeo) 2019					32 kg	19 kg	23 kg

Bien qu'en progression, les performances du territoire sont encore en retrait par rapport aux moyennes nationales. Seul les emballages atteignent la moyenne nationale, les autres flux sont encore en-deçà.

Les efforts doivent être maintenus et orientés principalement vers les collectes du verre et des papiers.

Collectes séparatives

- [Collecte des encombrants de voie publique & autres collectes à la demande](#)

Les communes d'Aurons, La Barben, Eyguières, Lamanon, Pélissanne et Salon-de-Provence ont bénéficié en 2021 d'une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous téléphonique, assurée par la société COVED.

Les communes de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac et Velaux ont bénéficié d'un service analogue assuré par SILIM Environnement.

La commune de Saint Chamas a bénéficié de ce service en régie.

Cette collecte a pour but de desservir les personnes souhaitant se débarrasser d'objets encombrants **et ne pouvant se rendre en déchèterie.**

Total tonnage	
Collecte encombrants	1 109

- [Collecte des déchets des professionnels](#)

Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est organisée, ainsi que la collecte des cartons, papiers et films étirables des commerçants de la zone d'activité commerciale de la Gandonne à Salon-de-Provence.

Les cartons sont des matériaux aisément valorisables. Une collecte spécifique pour les commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est assurée par la société COVED.

Cette collecte a lieu 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi.

Les cartons doivent être pliés, présentés en bordure de voie publique peu avant la collecte sans aucun autre déchet. Ils sont ensuite ramassés puis dirigés vers un centre de tri où ils sont mis en balle avant de rejoindre les filières de valorisation.

Total tonnage	
Collecte cartons et films plastiques étirables des commerçants	388

- [Collecte des sapins](#)

Une collecte spécifique des sapins de Noël a été proposée aux communes en partenariat avec les services techniques municipaux.

5. Devenir des déchets

5.1. Transfert

Une fois les déchets collectés chez les usagers par les bennes à ordures ménagères (BOM), ceux-ci peuvent être dirigés vers :

- soit directement l'exutoire final (centre de stockage pour les OM et centre de tri pour la CS) ;
- soit un centre de transfert (CT) qui est une installation permettant de réaliser une rupture de charge et de transporter les déchets sur de grandes distances dans de bonnes conditions économiques. Les ordures ménagères provenant des camions de collecte sont transbordées dans des véhicules de grande capacité (22-23 tonnes transportées) qui évacuent les déchets vers le centre de traitement. Les déchets ne sont pas stockés sur le site mais évacués tous les jours.



Bas de quai du centre de transfert de Salon-de-Pce

Le territoire est équipé de deux centres de transfert :

- un à Mallemort qui sert aux collectes des communes de Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas et Vernègues, et
- un à Salon-de-Provence qui sert de point de transit des collectes des communes de Aurons, Eyguières, La Barben, Lamanon, Pélissanne, Salon-de-Provence. Ainsi que pour les collectes sélectives multi-matériaux de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac, Saint Chamas et Velaux.

Les deux centres de transfert sont exploités par l'entreprise ONYX Méditerranée.

Tonnages transférés en 2021 :

Tonnages transférés				
	OM	% de tonnage total d'OM	CS	% de tonnage total de CS
Pays Salonais	29 964	61%	4 568	100%

La totalité des tonnages d'OM ne transite pas par les centres de transfert car certaines collectes sont amenées directement à l'exutoire final.

La totalité des tonnages de collecte sélective transite par un centre de transfert.

5.2. Déchèteries

Organisation

Le Territoire est desservi par 7 déchèteries. Elles sont ouvertes tous les jours sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, du lundi après-midi au dimanche matin. Elles sont accessibles gratuitement aux professionnels dans la limite de 2m³ par jour du lundi au vendredi.

Les déchèteries de Mallemort, Pélissanne, Lamanon et Salon-de-Provence sont gérées par l'entreprise Onyx Méditerranée (Groupe VEOLIA).

Les déchèteries de Saint Chamas, La Fare-les-Oliviers et Rognac sont gérées par l'entreprise SMA Propreté.

Tonnages

Les déchèteries de Lamanon, Mallemort, Pélissanne et Salon de Provence sont dotées d'une benne spécifique prise en charge par Eco-Mobilier afin de valoriser les déchets d'éléments d'ameublement.

Dans le courant du mois de janvier 2021 les déchèteries de Rognac, La Fare les Oliviers et Saint Chamas, ont été équipées d'une benne mise à disposition par Eco-Mobilier dans le cadre de la filière.

L'ensemble des tonnages collectés sur chacune des déchèteries est répertorié dans le tableau ci-dessous qui intègre à ce titre les apports des habitants de Coudoux :

	Les Fumades - Mallemort	Déchèterie de Pélissanne	Les Milanis - Salon- de-Provence	Déchèterie de Lamanon	Déchèterie de - Saint Chamas	La Vautubière -La Fare-les-Oliviers	Les Foutades - Rognac	Total
Végétaux	2 340	1 984	4 104	917	1 278	1 993	1 936	14 552
Gravats	3 302	3 480	8 118	3 032	1 577	2 992	5 181	27 682
Ferrailles	208	209	527	207	148	309	363	1 972
Cartons	164	145	267	161	94	115	156	1 102
Encombrants non valorisables	1 343	1 206	2 454	1 249	587	1 223	2 078	10 139
D3E	70	111	348	123	77	172	155	1 057
Bois	743	829	1 748	656	359	792	1 334	6 461
Mobilier	269	212	893	261	158	322	269	2 383
DDS	49	35	70	47	24	46	55	327
Huiles	8	3	11	6	11	13	17	70
Pneus	10	3	13	12	7	4	39	88
TOTAL TONNAGES	8 506	8 217	18 554	6 672	4 321	7 981	11 583	65 833

Taux de valorisation :

Le taux de valorisation est calculé pour chaque déchèterie.

Déchèteries	Taux de Valorisation Hors inertes	Taux de Valorisation Y compris inertes
Déchèterie de La Vautubière à La Fare-les-Oliviers	75,26%	84,12%
Déchèterie de Lamanon	65,23%	85,27%
Déchèterie de Mallemort	73,95%	86,72%
Déchèterie de Pélissanne	74,36%	81,14%
Déchèterie de Rognac	67,26%	86,35%
Déchèterie de Saint Chamas	78,43%	84,59%
Déchèterie de Salon-de-Provence	76,32%	81,97%
TOTAL	75,26%	84,12%

Une forte mobilisation des gardiens des déchèteries pour une meilleure sensibilisation des usagers au tri de leurs déchets, couplée à la mise en place de la filière dédiée aux déchets d'éléments d'ameublement (DEA) permet de maintenir un taux global de valorisation élevé.

5.3. Centre d'enfouissement

L'ensemble des déchets non valorisables collectés par le Conseil de Territoire est enfoui dans un centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) ayant reçu une autorisation des services préfectoraux.

Les déchets non valorisables enfouis sont :

- ✓ les ordures ménagères résiduelles
- ✓ les encombrants de déchèteries
- ✓ les déchets collectés par les services techniques des communes (encombrants et balayures)

Ce site est le CSDND de La Vautubière, exploité par l'entreprise SMA Vautubière.

Il est situé sur la commune de La Fare-les-Oliviers.

Aspects réglementaires

Le CSDND de La Vautubière est une installation classée, sous les rubriques 2760-2, 2910-B et 3540, autorisée à recevoir des ordures ménagères, des encombrants et des déchets industriels banals (DIB).

Les règles d'exploitation et les contraintes réglementaires en termes de protection de l'environnement sont celles de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, complétées par des arrêtés préfectoraux spécifiques au site.

Usage du site

Le CSDND est utilisé par :

- ✓ le Conseil de Territoire du Pays Salonais pour l'élimination d'une partie des déchets ménagers dont il a la charge
- ✓ DIB des entreprises proches
- ✓ autres collectivités

La fin prévisionnelle d'exploitation est fixée en septembre 2022.

Tonnages

	Traitement résiduel enfouissement
Encombrants de déchèteries ou collectés en porte à porte	10 150 tonnes
Déchets des services techniques municipaux (encombrants et balayures)	2 607 tonnes
Ordures ménagères résiduelles	50 120 tonnes
Total	62 877 tonnes

5.4. Centre de tri

Les flux « Papiers », « Emballages » et « Multimatériaux » ont été envoyés vers le centre de tri de l'entreprise PAPREC à Nîmes pour y être triés.

Le flux « Verre » a été acheminé vers une unité de valorisation par recyclage implantée à Vergèze.

A la sortie du centre de tri, les déchets ont tous été séparés selon leur matériau constitutif.

Afin de valoriser ces matériaux ainsi séparés, ils sont envoyés vers des filières de valorisation qui permettront de donner « une seconde vie » aux déchets :

Matériaux	Filière de valorisation
Acier	Arcelor Mittal (France)
Aluminium	REGAL AFFIMET
Cartons	REVIPAC (France)
Briques alimentaires	REVIPAC (France)
Emballages plastiques	VALORPLAST
Verre	OI Manufacturing (France)

Papiers	Paprec (France)
---------	-----------------

Pour optimiser les transports vers les usines de recyclage, les déchets sont compactés par des presses sous forme de balles.

Le tableau ci-dessous indique les différents taux de valorisation pour les matériaux triés.

Les refus de tri sont valorisés en Combustibles Solides de Récupération (CSR). Ils sont donc valorisés énergétiquement dans des installations d'incinération ou de co-incinération

	Tonnages	Quantité valorisée	Taux de valorisation
Emballages collectés en PAV	919	770	83,82%
Papiers collectés en PAV	516	510	98,90%
Verres collectés en PAV	3 236	3236	100,00%
Multi matériaux collectés en bacs	4 567	3854	84,39%
Total	9 238	8 371	90,61%

5.5. Ancien centre de stockage

L'ancien centre de stockage des déchets non dangereux de Mallemort, dont l'activité a cessé en 2009, bénéficie d'un suivi post-exploitation visant à contrôler l'impact environnemental de l'installation dans une durée de 30 ans à compter de sa fermeture.

Les analyses réalisées portent sur les eaux de ruissellement et souterraines du site et sur les émissions de biogaz à la surface du site. Elles sont globalement conformes à l'arrêté et aux recommandations en vigueur. Par ailleurs, la végétalisation du site est bien installée.

6. Indicateurs financiers

6.1. Généralités

A compter de l'exercice 2019, le budget Traitement des Déchets du Conseil de Territoire du Pays Salonais est devenu un budget annexe qui suit donc les règles comptables des budgets de ce type.

Résultat du compte administratif 2021 :

Les éléments financiers de ce rapport reprennent une partie des éléments suivants :

- Dépenses d'investissement
- Dépenses de fonctionnement
- Recette d'investissement (y compris reste à réaliser)
- Recette de fonctionnement
- Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Financement du service déchets

- [Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire](#)

Le Conseil Communautaire a ajusté le taux de la TEOM sur la totalité du territoire et l'a porté à 14% pour la totalité de la population.

Dès lors, quelle que soit sa commune d'accueil, l'utilisateur est imposable selon les mêmes règles.

Pour information cette modification du taux de TEOM est la première depuis 2005.

- [Taux réduit de TVA](#)

Suite à la recommandation fiscale relative à l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les prestations de collecte séparée bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5%.

A contrario les collectes en mélange et le traitement des déchets ultimes se voient appliquer un taux de TVA à 10%.

Les autres prestations ou livraisons de biens relèvent du taux normal de 20%, même lorsqu'elles participent au service public de gestion des déchets.

6.2. Montants annuels globaux

Dépenses d'investissement

Le montant total des investissements effectués en 2021 est d'environ 1 180 146 € TTC (dépenses brutes hors amortissement).

Les investissements réalisés concernent l'acquisition de bacs et de colonnes d'apport volontaire, de benne à ordures ménagères ainsi que des travaux sur certains sites du territoire (centres de transfert, déchèteries...)

Dépenses de fonctionnement dont prestations de service

Le montant des dépenses de fonctionnement effectuées en 2021 est d'environ 20 764 891 € TTC.

Les contrats de prestations de service, pour ce qui concerne l'activité de collecte et de traitement des déchets, ont représenté en 2021 un montant cumulé d'environ 16 855 391 € TTC.

6.3. Principales recettes

Produit de TEOM

Pour 2021, les recettes de TEOM sont de 24 730 709 €.

Redevances et droits d'entrée

Sur l'exercice 2021, la Délégation de Service Public portant sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière (délégataire : SMAV) a généré **1 684 180 €** de recettes pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais réparties comme suit :

- loyer : 137 400 €
- partenariat Communication : 47 985 €
- redevance fixe : 1 371 000 €
- redevance variable sur les tonnages hors Conseil de Territoire : 127 795 €

Enfin, au titre d'une convention passée avec l'ex-Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'utilisation de la déchèterie de La Fare-les-Oliviers, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu **59 360 €**.

Différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

- [Recettes de valorisation](#)

Les recettes liées aux versements de soutiens par des éco-organismes ou à la revente des matériaux issus du tri s'élèvent à 1 861 843 € en 2021, réparties comme suit :

- 1 436 445 € liés au tri des emballages, papiers, verre et textile
- 390 946 € liés au tri dans les déchèteries (hors recettes éco-mobilier non encore exécutées)
- 34 452 € liés au tri des professionnels (services techniques municipaux, collectes des cartons et zones d'activités)

- [Subventions](#)

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'ADEME et de La Région Sud via le projet LIFE Smart Waste PACA environ 208 431 € de subventions

6.4. Coûts du service

		€ TTC	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
		TONNAGE	49 442	3 236	6 002	64 422	7 847	130 949
		POPULATION	146 688	146 688	146 688	146 688	146 688	146 688
CHARGES	TECHNIQUES	PRECOLLECTE						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT PRECOLLECTE</i>	217 303	15 111	101 551	0	0	333 965
		1° COLLECTE						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE</i>	5 930 741	151 161	2 030 007	1 538 834	421 474	10 072 216
		2° TRANSFERT/TRANSPORT						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT</i>	689 992	0	99 647	1 242 842	353 445	2 385 925
		3° TRI/VALORISATION						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI</i>	0	0	831 752	0	0	831 752
		4° TRAITEMENT						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT</i>	3 717 398	0	0	1 898 693	509 836	6 125 927
		5° PREVENTION						
		<i>SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION</i>	45 290	2 922	23 376	23 584	2 922	98 094
		6° AUTRES CHARGES						
		TOTAL CHARGES TECHNIQUES	10 600 724	169 194	3 086 333	4 703 953	1 287 677	19 847 880
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	218 432	28 041	338 115	155 580	76 573	816 741	
	COMMUNICATION (hors prévention)	17 532	13 172	40 047	26 597	2 922	100 270	
	CHARGES PERSONNEL DEPARTEMENT						0	
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	235 964	41 213	378 162	182 177	79 495	917 011	
	TOTAL CHARGES	10 836 688	210 407	3 464 495	4 886 130	1 367 172	20 764 891	
PRODUITS	RECETTES (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage, régie traitement...)	7 280	83 507	374 904	205 482	34 452	705 625	
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	22 052	58 337	890 365	185 464	0	1 156 218	
	AIDES PUBLIQUES (, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)	56 875	26 064	69 564	30 615	25 313	208 431	
	TEOM	12 626 976	276 231	4 349 569	5 793 736	1 684 197	24 730 709	
	autres produits	1 345 313	65	17 427	279 190	71 305	1 713 300	
	TOTAL PRODUITS	14 058 496	444 204	5 701 829	6 494 487	1 815 267	28 514 283	
		COÛT COMPLET €/hab	73,88	1,43	23,62	33,31	9,32	141,56
		COÛT COMPLET €/tonne	219,18	65,02	577,22	75,85	174,23	158,57
		COÛT AIDE €/ hab	64,12	0,29	14,40	28,53	8,43	115,76
		COÛT AIDE €/ tonne	190,23	13,11	351,92	64,97	157,53	129,68

7. Projets 2022

7.1. Déploiement du tri sélectif

Dans l'objectif de déployer les équipements de tri au plus près des domiciles, la campagne PAYS SALONNAIS JAUNE se poursuivra sur les 3 prochaines années.

Sont programmées en 2022 pour les dotations de bacs individuels les communes de Saint-Chamas, Pélissanne, Lançon-Provence, Velaux. Ces dotations de bacs individuels sont toujours complétées par des bacs de tri collectifs et d'une communication relayée par la commune.

7.2. Communication

Un nouveau **site internet** sera opérationnel et sera alimenté dans les temps pour informer les usagers des services à leur disposition (consignes de tri en points d'apport volontaire, en bac de tri à couvercle jaune, numéros encombrants par commune, jours de collecte, horaires des déchèteries et types de dépôts autorisés, formulaires à remplir en ligne, etc.).

7.3. Prévention

La dotation de **composteurs** individuels se prolongera lors de 2 campagnes (au printemps et à l'automne) pour répondre à la forte demande du public. Comme énoncé ci-dessus, la nouveauté en 2022 sera la mise en fonctionnement d'une plate-forme internet pour s'inscrire directement en ligne.

Le **réemploi** fera concrètement son apparition sur le territoire du Pays Salonais. Des caissons de réemploi de 12 m² chacun seront installés dans les déchèteries de Salon, Salon II après son ouverture, Mallemort et La Fare les Oliviers. Un contrat avec une association (la Fraternité Salonaise) va leur permettre de gérer les caissons mis en place.

Des **campagnes de broyage de végétaux** auront lieu pour sensibiliser les usagers à l'utilisation d'un broyeur, au paillage des végétaux dans le jardin, ceci pour limiter le transport des déchets verts en déchèterie.

7.4. Déchèteries

Les déchèteries feront « peau neuve » avec un **nouveau règlement**, des nouveaux horaires harmonisés, une sectorisation supprimée (sauf pour les professionnels), des nouveaux panneaux d'entrée de sites, des nouveaux dépliants, une plate-forme sur le nouveau site internet pour faire sa demande de carte ou l'actualiser.

7.5. Infrastructure

Il est prévu la **démolition des anciens locaux** administratifs et des vestiaires du Centre de Transfert des Milanis,

La réception et l'inauguration de la **seconde déchèterie de Salon de Provence**, l'ouverture au usagers,

Le début des travaux de **réhabilitation de la déchèterie de Rognac**,

La neutralisation des anciennes cuves à gasoil et création d'une station de distribution de carburant sur la régie de Mallemort.

7.6. Information

Une **caractérisation des ordures ménagères** sera en phase de programmation pour analyser le contenu des bacs noirs, quantifier les différentes catégories de déchets et mieux orienter les axes de travail (par exemple s'ils contiennent beaucoup de textiles, de déchets alimentaires...)